

Canada
Province de Québec
MRC de Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE LAMARCHE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi, 22 janvier 2024 à 19h00, au lieu des sessions du conseil sous la présidence de M. Michel Bergeron, maire, et à laquelle il y a quorum légal.

Sont présents

Messieurs les conseillers Lucien Boily, Jean-Pierre Ménard, Érik Chassé, Pierre Lévesque et Jean-Denis Morel

Est également présent

M. Hendrick M. Larouche, directeur général

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Michel Bergeron, maire.

01-01-24

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par M. Hendrick M. Larouche, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. *Mot de bienvenue*
2. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
3. *Exemption de lire les minutes et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des trois séances extraordinaires du 4 décembre 2023*
4. *ADMINISTRATION*
 - 4.1. *Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires pour le mois de décembre 2023*
 - 4.2 *Rapport de dépense du directeur général – délégation budgétaire*
5. *RÉSOLUTIONS*
 - 5.1 *Transport adapté contribution pour l'année 2024*
 - 5.2 *Acceptation d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en gestion des ressources humaines par la MRC de Lac Saint-Jean Est*
 - 5.3 *Achat, remplacement détecteur portable multi-gaz*
 - 5.4 *Don pour la campagne de financement du Centre des ressources pour hommes Optimum SLSJ*
 - 5.5 *Campagne de financement du Centre de financement du Centre de femme au Quatre-Temps*
 - 5.6 *Aménagement du garage municipal*
 - 5.7 *Nomination conseiller municipal représentant au comité de la Maison des Jeunes de Lamarche*
 - 5.8 *Aide financière pour projets locaux de vitalisation – FRR Volet 4*
6. *RAPPORT*

6.1 Rapport du maire
6.2 Rapport des comités

7. AFFAIRES NOUVELLES
7.1

8. CORRESPONDANCES
8.1 Hydro-Québec – Programme de subvention des 4500 bornes de recharge du circuit électrique
8.2 Association pulmonaire du Québec – Le radon domiciliaire tue plus de 1000 Québécois chaque année

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

02-01-24 3. EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023 ET DES TROIS SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 4 DÉCEMBRE 2023.

Le directeur général dépose les procès-verbaux et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Pierre Lévesque
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et des trois séances extraordinaires du 4 décembre 2023 (à 19h30 PTI, à 19h45 Budget 2024 et à 20h00 Règ. Taxation 2024) soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

03-01-24 4.1. ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS D'AVANCE ET DES SALAIRES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Érik Chassé

ET RÉSOLU

D'accepter les comptes suivants :

Comptes à payer :	77 836.92\$
Comptes payés :	77 456.30\$
Total des salaires des employés et élus :	<u>34 427.91\$</u>
Grand Total :	<u>111 884.21\$</u>

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné, Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

04-01-24 4.2. RAPPORT DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – DÉLÉGATION BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le règlement # 2020-11 sur le contrôle et suivi budgétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Érik Chassé
ET RÉSOLU

QUE le conseil reçoive les dépenses inscrites

<i>Entreprises</i>	<i>Montants (taxe incl.)</i>	<i>Explications</i>
AeroFeu	287.15\$	Botte pompier
Excavation MultiProjets	344.93\$	Bris Eau
FM industrie	672.68\$	Attache remorque pour le camion
JP Larouche & Fils	574.88\$	Plombier
Orizon mobile	498.99\$	Radio pompier
Serrurier Protect inc.	149.70\$	Cadenas et clés
Ministre des Finances	250.00\$	Inscription cour EP et EU
Michael Girard	554.00\$	Prise de castors 2023
Paquerette Girard	708.06\$	Rassemblement fin année
Total = 4 040.39\$		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RÉSOLUTIONS À ADOPTER

05-01-24 5.1 TRANSPORT ADAPTÉ CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2024

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

ET RÉSOLU

Que la municipalité de Lamarche s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2024 préparées par Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est.

Par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités :

La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 un montant de : 1 013\$ à être versé en un versement pour le 31 mars 2023. Ce montant additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de 543 241\$, devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac-Saint-Jean Est aux personnes handicapées pour l'exercice 2024.

De plus, Ville d'Alma accepte, d'une part, que la subvention de 65% des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no.2071-79, 11 juillet 1979, soit versées directement par le Ministère des Transports de la Mobilité durable et l'Electrification des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine

gestion des sommets attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac- Saint-Jean Est, ainsi qu'à la réalisation du plan de transport handicapés approuvé par le Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Electrification des transports

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06-01-24

5.2 ACCEPTATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES PAR LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à l'embauche de monsieur Gabriel Tremblay-Girard, conseiller en ressources humaines, au début de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire offrir l'opportunité à ses municipalités membres de bénéficier des services de monsieur Tremblay-Girard;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et ses quatorze (14) municipalités membres désirent conclure une entente intermunicipale pour formaliser l'offre de services mentionnée ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 576 du *Code municipal du Québec* et du premier paragraphe de l'article 468.7 de la *loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une entente pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT le projet d'entente préparé à cet effet, lequel est intitulé « Entente relative à la fourniture de services en gestion des ressources humaines par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC bénéficie d'une aide financière de 250 000 \$ dans le cadre du volet 4 du Fonds régions et ruralité pour la collaboration intermunicipale, afin de permettre le démarrage de l'entente mentionnée ci-dessus;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la municipalité de Lamarche accepte l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-01-24

5.3 ACHAT, REMPLACEMENT DÉTECTEUR PORTABLE MULTI-GAZ

CONSIDÉRANT QUE le notre détecteur multi-gaz actuel a besoin d'une maintenance majeure;

CONSIDÉRANT QUE le tarif de la maintenance coûterait, le prix d'un appareil neuf;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons procéder à l'achat d'un détecteur qui sera compatible avec ceux des pompiers ainsi ils seront en mesure de faire la maintenance mensuelle de l'appareil;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

Que le conseil municipal accepte l'achat d'un nouveau détecteur portable multi-gaz qui sera compatible avec ceux des pompiers au montant de 980.08\$ taxes en sus chez Lumen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08-01-24 5.4 DON POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CENTRE DES RESSOURCES POUR HOMMES OPTIMUM SLSJ

CONSIDÉRANT la demande de don pour soutenir le service du Centre de ressources pour hommes Optimum SLSJ;

CONSIDÉRANT que l'organisme offre directement un éventail de services d'aide adapté aux besoins des hommes du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Érik Chassé
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

Que le conseil municipal accorde un don de 100\$ au Centre de ressources pour hommes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09-01-24 5.5 CAMPAGNE DE FINANCEMENT DU CENTRE DE FEMME AU QUATRE-TEMPS

CONSIDÉRANT la demande de don pour soutenir le service du Centre de femme au quatre-temps;

CONSIDÉRANT que la mission du Centre de femme est de répondre aux besoins identifiés par la population féminine de la MRC de Lac-St-Jean-Est;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Érik Chassé
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

Que le conseil municipal accorde un don de 100\$ au Centre de femme au Quatre-Temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-01-24 5.6 AMÉNAGEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de procéder à l'aménagement intérieur du garage municipal et d'installer des unités de rangements;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la main-d'œuvre pour effectuer les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Pierre Lévesque
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

Que le conseil accorde un budget de 3 500\$ pour l'aménagement intérieur du garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-01-24 5.7 NOMINATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT la démission de madame la conseillère Chantale Laporte;

CONSIDÉRANT que son poste de représentante municipal au sein du comité de la Maison des Jeunes de Lamarche n'a pas été comblé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Érik Chassé

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal mandate monsieur le conseiller Jean-Denis Morel pour siéger au comité de la Maison des Jeunes de Lamarche comme représentant municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-01-24

5.8 AIDE FINANCIÈRE POUR PROJETS LOCAUX DE VITALISATION – FRR
VOLET 4

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lamarche désire procéder au changement complet des quais de la marina du Camping Tchitogama;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'achat de nouveaux quais permettra aux citoyens ou aux visiteurs de continuer d'avoir accès à notre plan d'eau;

CONSIDÉRANT QUE des subventions sont disponibles au Fond des régions et ruralités (FRR);

CONSIDÉRANT l'investissement de base pour réaliser le projet est raisonnable;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder pour inclure le projet d'achat de quais pour la marina du Camping Tchitogama dans la demande de FRR volet 4.

QUE le conseil approuve le projet et mandate le directeur général, M. Hendrick M. Larouche à signer tout document en lien avec le projet et la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORT

6.1. Rapport du maire

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. CORRESPONDANCE

8.1 Hydro-Québec – Programme de subvention des 4500 bornes de recharges du circuit électrique

8.2 Association pulmonaire du Québec – Le radon domiciliaire tue plus de 1000 Québécois chaque année

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h22 et se termine à 19h25.

13-01-24 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit levée. Il est 19h29.

Nous soussignés, monsieur Michel Bergeron, maire à la municipalité de Lamarche et monsieur Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Monsieur Michel Bergeron, maire

M. Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier